

JARDIN DES HALLES

LELLOUCHE DÉNONCE UN «MARCHÉ ILLÉGAL»



© VALINCOISIPA

Le projet prévoit la destruction du jardin Lalanne, près de l'église Saint-Eustache.



Le chantier des Halles

commencera-t-il un jour? Après la suspension, le

12 mai, par le tribunal administratif de Paris, du permis de démolir le jardin, en raison d'un doute sérieux quant à sa légalité, d'autres nuages pourraient venir obscurcir le ciel de ce projet estimé à 760 millions d'euros. Tandis qu'un nouveau permis de démolir doit être présenté aujourd'hui au Conseil de Paris, Pierre Lellouche, élu UMP dans la capitale, mais aussi secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, a affirmé la semaine dernière avoir trouvé une faille

juridique dans le dossier. Pour cela, il s'appuie sur une matière qu'il connaît bien, le droit communautaire. «Le droit européen veut que dans un appel d'offres, il y ait un premier contrat d'études, de définition, et que dès lors que les travaux commencent, il donne lieu à un deuxième appel d'offres, expliquait-il jeudi. Or, la procédure qui a été retenue par la ville, c'est de confier au même intervenant (David Mangin) et l'étude et la réalisation. De ce point de vue, le marché est manifestement illégal.» Du côté de la mairie de Paris, on se refusait vendredi à faire tout commentaire, indiquant que des réponses seraient apportées aujourd'hui. •